

Unité de Vie Protégée (UVP)

L'UVP est un lieu de vie protégé et chaleureux, pensé pour la sécurité, le confort et le bien-être des personnes atteintes de troubles de la mémoire.



Qu'est-ce que c'est ?

L'UVP est une unité spécialisée pour les personnes âgées atteintes de troubles de la mémoire (ex. Alzheimer).

C'est un lieu sécurisé, calme et adapté à leurs besoins.



Pour qui ?

- Les personnes âgées avec des troubles de mémoire ou de l'orientation.
- Celles qui ont besoin d'un accompagnement quotidien spécifique.
- Les personnes qui doivent vivre dans un environnement sécurisé et rassurant.



Pour combien de temps ?

- L'UVP propose un hébergement permanent.
- Chaque personne dispose de sa chambre, aménageable avec des affaires personnelles.



Pourquoi choisir l'UVP ?

- Vivre dans un lieu sécurisé (espaces adaptés, sorties protégées).
- Participer à des activités adaptées (stimulation mémoire, ateliers sensoriels, détente...).



Comment ça se passe ?

- La personne a une chambre individuelle et confortable.
 - Elle bénéficie des repas, soins, animations comme les autres résidents.
 - Les espaces de vie sont sécurisés et adaptés.
- L'équipe est présente jour et nuit pour l'accompagner.



Les démarches ?

1. Prendre contact avec l'établissement.
2. Compléter un dossier d'admission.
3. Prévoir une visite de l'UVP.
4. Organiser l'entrée et l'installation.